

Décembre 2020 n°58

# La lettre de Civaux



Commission  
Locale d'Information  
de la Centrale de Civaux

## SOMMAIRE

### Page 2

- **Une assemblée générale en visio-conférence**
- **ASN et CNPE de Civaux : continuité des contrôles en dépit du confinement**
- **CNPE de Civaux : du premier... au second confinement**

### Page 3

- **L'ASN consulte le public sur les conditions de fonctionnement des réacteurs de 900 MWe au-delà de 40 ans**
- **Comprimés d'iode : un appel pressant aux habitants des communes du PPI au retrait en pharmacie**

### Page 4

- **CNPE de Civaux : quels devoirs d'information des citoyens et de la CLI ?**

### Page 5

- **Plan d'actions post-Fukushima : où en est-on au CNPE de Civaux ?**
- **L'inspection de l'ASN des 21 et 22 septembre derniers**

### Page 6

- **CNPE et barrage de Vassivière**
- **Exercice nucléaire national quinquennal : 19 et 20 janvier 2021**

## Editorial

Cette 58<sup>e</sup> Lettre de (la CLI) de Civaux est la deuxième qui a été écrite en période de confinement ou plutôt de reconfinement nécessitée par une résurgence de la pandémie. Il est vrai qu'entre les deux confinements, la CLI avait pu réunir deux comités de vigilance à l'Hôtel du Département dans la salle René Monory dont les dimensions permettaient le respect de la distanciation physique, accompagnée des autres gestes barrière. La seconde réunion a notamment accueilli de nouveaux membres de la CLI, élus désignés par les communautés de communes et personnalités de la société civile. Il a été annoncé lors de cette réunion que la CLI souhaitait mettre en place une formation destinée aux nouveaux élus pour leur permettre d'appréhender les notions techniques, les sigles, les niveaux d'événements et pour être en capacité de répondre à leurs administrés. Cette formation serait bien sûr ouverte aux nouveaux membres de la CLI, membres de la société civile. Hélas, le reconfinement a contraint à reporter ce projet comme il a aussi contraint à abandonner le projet d'une Assemblée générale publique à Nouaillé-Maupertuis. Elle a dû être remplacée, dans l'attente de jours meilleurs, par une visio-conférence réunissant les seuls membres de la CLI. La CLI a néanmoins poursuivi ses missions de vigilance grâce aux communications téléphoniques, aux courriers électroniques, à sa Newsletter et à son site web. Par ailleurs, j'ai pu assister avec Laurence Robinier, secrétaire de la CLI, à la conférence nationale des présidents de CLI ou de leurs représentants qui s'est tenue en visioconférence. Cette conférence a permis de prendre la mesure de la diversité des modalités de structuration des CLI, certaines fonctionnant dans un cadre associatif tandis que d'autres, comme la nôtre, sont intégrées au Conseil Départemental. Dans tous les cas, le Président du Département reste de droit Président de la CLI. C'est donc Alain Pichon, élu Président du Département à la suite de l'élection de Bruno Belin au Sénat, qui est dorénavant Président de la CLI de Civaux. Je remercie les présidents Claude Bertaud puis Bruno Belin qui m'ont désigné comme président-délégué et pour la qualité de nos relations. Alain Pichon a souhaité maintenir cette désignation et je sais aussi ses qualités relationnelles comme l'attention qu'il porte à la présence dans le département, d'une centrale nucléaire qui dispose, avec celle de Chooz, des réacteurs les plus puissants et les plus modernes même si la deuxième visite décennale qui marquera quand même leurs vingt ans d'âge est maintenant proche. Les fonctions de vigilance, de transparence et d'information de la CLI sont donc plus que jamais nécessaires. A la fin de cette année, troublée par une pandémie inattendue, au seuil d'une année nouvelle encore incertaine, les souhaits de bonne fête et les vœux de bonne année peuvent paraître dérisoires. Le seul souhait qui vaille est de faire au mieux pour prendre soin de soi et des autres en gardant une place pour l'espérance de jours meilleurs.

**Roger GIL**

Président-délégué de la CLI de Civaux

## Une assemblée générale en visio-conférence

L'assemblée générale du 17 novembre n'a pas pu se tenir à Nouaillé-Maupertuis en raison des contraintes sanitaires. Elle n'a pas donc pu accueillir le public comme initialement prévu et a dû se tenir en visio-conférence. Aussi cette Lettre de Civaux reprend l'essentiel des sujets traités lors de cette réunion.

---

### ASN et CNPE de Civaux :

#### Continuité des contrôles en dépit du confinement

Il ne peut pas y avoir de rupture dans la vigilance à l'égard de la sûreté nucléaire : tel est le message que l'on peut inférer de la communication de M. Garnier, chef de la division de Bordeaux de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

L'ASN a en effet maintenu le même niveau d'exigence vis-à-vis des exploitants nucléaires qu'habituellement, en activant son "Plan de continuité d'activité" et en privilégiant le télétravail. Des points téléphoniques hebdomadaires se sont tenus avec l'encadrement, avec une attention particulière sur le déroulement de l'arrêt de la tranche 1.

Les inspections à distance ont été privilégiées à chaque fois que leur thématique permettait des contrôles documentaires et des échanges en visio-conférence. Les inspections sur site ont repris progressivement pendant le confinement et ont concerné l'évaluation des dispositions de prévention du risque pandémique mises en œuvre par l'exploitant afin de vérifier qu'il n'y avait pas d'altération du niveau de sûreté ou de radioprotection.

C'est ainsi qu'une inspection sur site les 13 et 14 mai a été dédiée à la gestion de la crise sanitaire. L'appréciation de l'ASN a été positive. Les mesures de prévention de la centrale se sont révélées adaptées et conformes aux

préconisations du ministère du travail : port systématique de masques chirurgicaux, marquages au sol, panneaux de plexiglas, solutions hydro-alcooliques, désinfection de certains locaux. Ces mesures ont été mises en œuvre de façon satisfaisante par les intervenants interrogés sur le terrain. L'effectif minimum des équipes de conduite a été surveillé et respecté. Les programmes de surveillance des prestataires n'ont pas été abandonnés mais ont été complétés par l'attention portée aux mesures nécessitées par le risque de transmission et de propagation du virus. Quelques points d'attention ont néanmoins été soulevés et des améliorations demandées concernant notamment la gestion des flux sur des points de congestion et l'amélioration de l'ergonomie des équipements covid en sortie de zone contrôlée.

Au total, le chef de division de l'ASN a estimé que "les contrôles n'ont pas mis en évidence de dégradation de la sûreté ou de la radioprotection des travailleurs pendant la phase de confinement". En outre, "EDF a su mettre en place des organisations appropriées pour faire face au risque sanitaire tout en maintenant le niveau de sûreté attendu".

---

### CNPE de Civaux : du premier... au second confinement

Lors de l'assemblée générale du 17 novembre, le directeur du CNPE a rappelé les objectifs prioritaires d'EDF : garantir la santé et la sécurité des salariés et intervenants (recourir pour le plus grand nombre possible de personnes au travail à distance, mettre en place un protocole national pour les salariés sur sites avec des mesures barrière strictes), assurer la sûreté des installations et assurer, conformément à la mission de service public, la fourniture de l'électricité nécessaire aux besoins du pays.

Au total, du 15 mars au 30 juin, le Covid n'a atteint que 25 salariés, et 180 cas contacts ont été repérés. Le Covid-19 ne s'est jamais propagé au sein du site.

On sait que le confinement est survenu alors que le réacteur 1 était à l'arrêt pour des opérations de maintenance planifiées à partir du 14 mars pour une durée de 82 jours et qui devaient mobiliser jusqu'à 2500 intervenants, salariés d'EDF ou techniciens extérieurs à EDF. Le confinement a ralenti massivement cette programmation en raison de la nécessaire limitation des effectifs liée à la pandémie :

le chantier a dû être prolongé de trois mois, le recouplage n'a été réalisé que le 10 septembre. Bien entendu, précise le directeur du CNPE en réponse à une question d'un membre de la CLI, aucune concession n'a été faite à la sécurité et toutes les opérations de maintenance initialement prévues ont été réalisées. Quant à l'arrêt programmé pour maintenance du réacteur 2, il est reporté du 4 octobre au 30 janvier 2021.

Si, malgré la baisse générale de la production électrique liée aux contraintes du confinement, EDF a pu pourvoir aux besoins du pays pendant le confinement, il fallait aussi prévoir la hausse des besoins en période hivernale. Outre le report d'opérations de maintenance comme celui du réacteur 2, 97 jours d'arrêt de production ou de production réduite (réacteur 2) ont permis de réaliser des économies de combustible.

# Informé, consulter, protéger

## L'ASN consulte le public sur les conditions de fonctionnement des réacteurs de 900 MWe au-delà de 40 ans

Le CNPE de Civaux n'est pas concerné par la consultation publique que lance l'ASN du 3 décembre 2020 au 15 janvier 2021. En effet, les deux réacteurs de Civaux, de 1500 MWe, vont aborder leur deuxième visite décennale qui correspondra à vingt ans de fonctionnement.

La consultation de l'ASN concerne les 32 réacteurs de 900 Me répartis sur 8 centrales (dont celle de Chinon B dont le PPI intéresse le nord du département de la Vienne). La question posée par l'ASN concerne les conditions de poursuite du fonctionnement de ces réacteurs au-delà de leur quatrième visite périodique décennale. Même s'il avait été retenu au moment de leur conception une hypothèse de 40 années de fonctionnement, l'ASN considère que l'ensemble des dispositions prévues par EDF et celles qu'elle prescrit ouvrent la perspective

d'une poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900 MWe pour les dix ans suivant leur quatrième réexamen périodique. Le réexamen périodique sera ensuite décliné sur chaque réacteur de 900 MWe jusqu'en 2031. Bien entendu dans son projet de décision, l'ASN prescrit la réalisation des améliorations majeures de la sûreté prévues par EDF ainsi que des dispositions supplémentaires qu'elle considère nécessaires à l'atteinte des objectifs du réexamen.

Les personnes qui le souhaitent peuvent consulter le projet de décision de l'ASN et donner leur avis sur le site web de l'ASN.

[www.asn.fr/Informer/Actualites/Poursuite-de-fonctionnement-des-reacteurs-de-900-MWe-au-dela-de-40-ans](http://www.asn.fr/Informer/Actualites/Poursuite-de-fonctionnement-des-reacteurs-de-900-MWe-au-dela-de-40-ans)

---

## Comprimés d'iode : un appel pressant aux habitants des communes du PPI au retrait en pharmacie

Les services de l'Etat ont rappelé lors de l'AG du 17 novembre que les habitants des communes situées dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de Civaux (rayon de 20 km) doivent disposer à leur domicile de comprimés d'iode à ingérer sur instruction du préfet en cas d'accident nucléaire. La CLI est revenue plusieurs fois sur les raisons médicales qui légitiment ces dispositions proposées de manière préventive aux citoyens. Des campagnes sont ainsi organisées depuis une vingtaine d'années tous les sept ans, fréquence correspondant à la durée de validité des comprimés. Si la dernière campagne a eu lieu en 2016, cette nouvelle campagne, débutée en 2019 est nécessitée par l'extension de la zone du PPI qui est passée de 10 à 20 kilomètres. 26 communes ont ainsi été intégrées au PPI soit quelque 30500 habitants. Or, au 4 novembre 2020, le taux de retrait national n'est pas satisfaisant : il est certes de 86 % pour les établissements scolaires mais compte tenu de la sensibilité de la thyroïde des enfants à la radioactivité, il devrait être de 100 %.

Il oscille en 15 et 23 % pour les établissements recevant du public et il est de 23 à 34 % pour les particuliers. Aussi un courriel sera adressé d'ici la fin de l'année aux présidents de conseils départementaux et aux maires leur demandant, respectivement d'inciter au retrait par les chefs d'établissement et les établissements recevant du public ainsi que par les établissements de santé. Une campagne d'information sur les réseaux sociaux sera déployée fin janvier. Les correspondants académiques seront relancés pour obtenir un taux de retrait de 100 % pour les établissements scolaires.

Un envoi postal des comprimés sera fait aux riverains qui n'auraient pas retiré les comprimés à partir du mois de février 2021. Bien entendu, après cette date les riverains qui n'auraient rien reçu ou les nouveaux arrivants pourront retirer les boîtes de comprimés d'iode en pharmacie.

## **CNPE de Civaux : quels devoirs d'information des citoyens et de la CLI ?**

Lors de l'assemblée générale de la CLI, l'équipe de direction du CNPE a rappelé le cadre législatif et réglementaire des informations qui devaient être portées à la connaissance du grand public et de la CLI. Même si le droit à l'information des citoyens et le devoir d'information sur les activités industrielles nucléaires a été acté dès 1981 par la création des CLI, ils ont été repris et précisés par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, dite loi TSN, dont les principales dispositions ont été codifiées dans le Code de l'environnement. Les obligations de l'exploitant à l'égard du public comportent :

- un rapport annuel d'information du public présentant le bilan de l'année précédente en matière de sûreté, de radioprotection et d'environnement. Ce rapport est remis à la CLI, à l'ASN et au Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN). Il est mis en ligne sur le site web de la Centrale,
- un rapport annuel sur l'environnement présentant le bilan de l'année précédente en matière de prélèvements et consommations d'eau, de rejets d'effluents, de surveillance de l'environnement et de gestion des déchets. Ce rapport est mis en ligne sur le site internet de la centrale. Ce rapport comporte des annexes que les instances nationales d'EDF ont décidé de ne plus publier en raison de leur complexité et ce d'autant que les résultats sont analysés dans le rapport. Néanmoins, ces annexes sont fournies sur demande à la CLI de Civaux dans le cadre d'une volonté de transparence sur un sujet qui a une importance majeure sur le plan sociétal,
- l'obligation de répondre aux demandes d'information du public sur les risques ou inconvénients que l'installation peut présenter sur les intérêts protégés et sur les mesures prises pour les prévenir ou réduire,
- l'information régulière des riverains habitant le périmètre du PPI sur les risques et la conduite à tenir en cas d'accident ainsi que sur les mesures de sécurité prévues.

L'autorité de sûreté nucléaire est informée de tous les Evénements Significatifs pour la Sûreté (ESS), la radioprotection, l'environnement, le transport. Les ESS font l'objet d'une proposition de classement en fonction de leur gravité sur l'échelle INES (voir Lettre n°55) et d'un rapport technique rédigé par des techniciens et des ingénieurs, analysé par les experts de l'ASN. EDF n'a pas l'obligation de transmettre ces rapports techniques à la CLI et ce d'autant qu'il s'agit de documents techniques parfois difficilement accessibles aux non-spécialistes. Toutefois, le CNPE de Civaux, depuis sa création, adresse ces documents à la CLI qui est très attachée à cette pratique qui va au-delà des obligations légales et réglementaires. Néanmoins, les membres de la CLI ne doivent pas être surpris des difficultés d'interprétation de ces documents rédigés par des professionnels pour des professionnels. Ils peuvent prendre connaissance de l'information grand public donnée par le CNPE et peuvent surtout demander tous les éclaircissements nécessaires lors des réunions du Comité de vigilance au cours desquelles tout événement est décrit et commenté par l'équipe de direction du CNPE. Mais, en outre, pour les ESS de niveau 1, le CNPE a obligation d'informer la CLI dans les 48 h après la déclaration et la CLI peut demander une visite des installations et matériels concernés par la déclaration.

La CLI doit par ailleurs être informée par le CNPE des opérations susceptibles de provoquer des nuisances sonores au voisinage de la Centrale. Elle est aussi informée des demandes faites au CNPE par le public sur des questions liées aux risques en lien avec l'installation nucléaire. La CLI est consultée sur l'élaboration du document d'information aux personnes habitant le périmètre du PPI.

## Plan d'actions post-Fukushima : où en est-on au CNPE de Civaux ?



Lors de l'assemblée générale du 17 novembre, l'équipe du CNPE a fait un exposé détaillé du plan d'actions réalisé à la suite des évaluations complémentaires de sûreté visant à tester la robustesse des installations nucléaires face à des accidents extrêmes. Ce processus avait été déclenché après l'accident de Fukushima survenu en 2011. Ce plan a été approuvé par l'ASN. Il a été segmenté en trois phases.

La première phase est actuellement achevée. Elle a permis de mettre en œuvre :

- des dispositions matérielles, notamment des téléphones satellitaires en salle de commande et des groupes électrogènes de contrôle dans chaque unité,
- des dispositions organisationnelles avec la création de la FARN,
- des dispositions humaines avec mise en place de "référénts séisme-événement" pour sensibiliser tous les acteurs à une meilleure prise en compte de ce risque lors de leurs activités.

La deuxième phase actuellement en cours concerne le déploiement de structures robustes offrant des moyens complémentaires aux ressources existantes et spécialement orientés vers la prévention de la fusion du cœur du réacteur en cas de situation extrême.

Il en est ainsi notamment :

- de la construction des Diesels d'Ultime Secours (DUS) et d'une source d'eau ultime permettant, lors d'un accident majeur, le refroidissement du réacteur au cas où les matériels déjà existants seraient indisponibles.

On doit y ajouter :

- la construction d'un "centre de crise", pouvant abriter dans des conditions maximales de robustesse, une centaine de personnes ;
- la mise en place d'une équipe "situation extrême" capable de faire face de manière autonome à une catastrophe naturelle de grande ampleur avec perte des sources d'alimentation électrique et de refroidissement, avant relais éventuel par la FARN. La FARN dispose du matériel nécessaire pour réaliser des pompages de grande ampleur (plus de 1500 mètres de tuyaux) et un second hangar doit permettre d'accueillir les matériels nouveaux mis à sa disposition.

La troisième phase, prévue à l'horizon 2025-2030, complètera de manière sophistiquée les dispositifs de refroidissement (avec notamment injection d'eau dans les générateurs de vapeurs permettant de refroidir le circuit primaire).

## L'inspection de l'ASN des 21 et 22 septembre derniers relative au management des compétences a donné lieu à une lettre de suite particulièrement détaillée

Le management des compétences revêt une importance majeure pour le fonctionnement d'une centrale nucléaire en termes organisationnels et humains. Ce sujet est d'autant plus sensible que le CNPE doit gérer la reprise des activités sur lesquelles a pesé la crise sanitaire. Il doit aussi mettre en œuvre des actions d'envergure : maintenance du réacteur 2, deuxième visite décennale pour le réacteur 1 (déjà vingt ans !) et projet Grand carénage (voir Lettre de Civaux n°54). Les inspecteurs ont noté que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences était globalement robuste. Quelques demandes d'actions correctives ont été formulées.

Il n'est pas indifférent de noter quelques difficultés de recrutement pour certains profils métiers très spécialisés. Ainsi en est-il au niveau de la FARN (Force d'Action Rapide Nucléaire) pour les équipiers Process (exploitation conduite) et les équipiers compétents en radioprotection. La crise sanitaire a été une source de tension supplémentaire pour ce service concernant le plan de formation. En effet des formations FARN ont été décalées et l'Académie des métiers qui devait se dérouler sur le site de formation du Bugey a été reportée. L'ASN a demandé de mettre en

œuvre une cartographie des compétences spécifiques aux besoins de la FARN et de veiller à ce que cette cartographie mette clairement en évidence les carences actuelles ou à venir en termes d'effectifs et de compétences individuelles et collectives. Si les missions de la FARN restent très motivantes, elles nécessitent l'adaptation à des matériels toujours plus nombreux et plus sophistiqués.

Elles nécessitent aussi l'accroissement des entraînements. Les quatre équipes de la FARN, réparties sur le territoire, dont celle de Civaux, opérationnelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, doivent être capable de porter secours à n'importe quelle centrale nucléaire française dans les domaines de la conduite, la maintenance et la logistique en moins de 24 heures.



## CNPE et barrage de Vassivière

Lors de l'assemblée générale, la question a été posée de savoir si en cas de rupture du barrage de Vassivière, les installations nucléaires résisteraient à l'onde de submersion qui déferlerait dans la Vienne. Le barrage mis en service en 1950 mesure 32 mètres de hauteur et retient 106 millions de m<sup>3</sup> d'eau. C'est donc une vague de 17 mètres de haut qui s'abattrait sur la Vienne et mettrait quelque 19 heures pour atteindre Châtelleraut.

L'équipe du CNPE rappelle que ce risque avait été pris en compte au moment de la construction de la Centrale. Si le débordement de la Vienne survient pour un débit à Civaux de 400m<sup>3</sup>, M. Pedrono précise qu'en cas de rupture du barrage cumulée à une crue de la Vienne (la Vienne déborde à Civaux lorsque le débit atteint 400 m<sup>3</sup>/seconde), le débit de la Vienne passerait à 5 000 m<sup>3</sup>/seconde mais la plateforme industrielle ne serait pas atteinte. Le surélévement de la Centrale a permis de prendre en compte ce risque. Dont acte !

source : Comité français des barrages et réservoirs ; <https://www.barrages-cfbr.eu/Vassiviere.html>



Barrage de Vassivière ©EDF - Didier Marc / PWP

## Exercice nucléaire national quinquennal : 19 et 20 janvier 2021

L'exercice national quinquennal de crise nucléaire prévu initialement les 9 et 10 juin 2020 a été reprogrammé les 19 et 20 janvier 2021. C'est à la fois un exercice de sûreté nucléaire et un exercice de sécurité civile. En tant qu'exercice de sûreté nucléaire, il devra tester les décisions des acteurs confrontés à un scénario accidentel ayant pour cadre le CNPE de Civaux. En tant qu'exercice de sécurité civile, il devra tester la mise en œuvre des actions permettant de gérer une situation d'urgence accidentelle. Cet exercice devra s'adapter dans sa configuration comme dans son ampleur temporelle et spatiale aux contraintes de la crise pandémique. Si sa durée sera limitée à huit heures, il impliquera néanmoins tous les acteurs potentiellement concernés tant au niveau du CNPE que des pouvoirs publics et de l'ASN.

La CLI de Civaux sera associée à cet exercice en raison de ses missions d'information et de transparence selon des modalités précisées par les services de l'État. Des groupes de travail doivent affiner l'organisation de la gestion de crise et de la communication, la mise en œuvre des actions de protection des populations et de l'environnement, l'implication des acteurs de santé. Cet exercice piloté au niveau national se déroulera selon un scénario certes fictif mais en conditions météorologiques réelles et avec une simulation de pression médiatique. Des informations complémentaires seront données début janvier par les services de l'État.

**Les intervenants :** ASN, CNPE, CLI, EDF

**Pour toutes recherches d'informations  
ou demandes de renseignements,**

**s'adresser à :** M. le Président  
Commission Locale d'Information  
de la Centrale de Civaux  
Place Aristide Briand  
CS 80319  
86008 Poitiers cedex

**Directeur de la publication :**  
Roger Gil

**Conception graphique :**  
Direction de la Communication  
du Département de la Vienne

**Crédit photos :**  
CNPE Civaux - Département de la Vienne

ISSN : 1265-9584

imprimé  
sur du papier  
recyclé

